

**Joachim de DREUX-BREZE. — Le problème du regroupement en Afrique Equatoriale** (du régime colonial à l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale) ; préface de Yvon BOURGES, Paris, (L.G.D.J., 1968, 211 p.).

L'ouvrage de M. Joachim de Dreux Brézé constitue le tome II de la Bibliothèque Africaine et Malgache - Droit et Sociologie Politique qui est publiée sous la direction du Professeur Gonidec. Il est consacré au problème du regroupement en Afrique Equatoriale. Il s'agit là d'un problème important, lié à celui de la décolonisation ; l'accession des anciennes colonies à l'indépendance et à la souveraineté internationale ayant tendance à s'effectuer dans le cadre territorial et politique légué par la puissance colonisatrice. On connaît le principe de l'« *uti possidetis* » qui est apparu lors de l'émancipation des colonies espagnoles d'Amérique et qui consacre le maintien des frontières administratives de l'époque coloniale à titre de frontières internationales. Dans le domaine politique on constate un phénomène quelque peu semblable : les unités politiques nouvelles, qui apparaissent à la suite du processus de la décolonisation, ne sont, bien souvent, que la transformation en Etats indépendants de collectivités territoriales qui étaient de simples circonscriptions administratives dotées de certaines institutions et services administratifs. Or les « découpages » effectués par le colonisateur sont, dans biens des cas, le fruit du hasard : ils sont liés aux caprices de l'histoire de la colonisation et aux rivalités des puissances européennes. Il en résulte qu'ils ne respectent pas toujours, loin de là, les réalités sociologiques, religieuses, ethniques et même tribales. Cela est peut-être particulièrement vrai pour l'Afrique équatoriale, et c'est un des mérites de M. de Dreux Brézé que de montrer toute l'importance de la politique suivie par le colonisateur pour l'avenir des colonies qui accèdent à l'indépendance et pour leur regroupement éventuel dans des unités plus vastes destinées à éviter les conséquences d'une « balkanisation ».

L'ouvrage est divisé en trois parties. Dans la première partie, l'auteur retrace brièvement l'histoire de la colonisation française en Afrique équatoriale, puis il met en évidence la contradiction de la politique pratiquée sous l'empire de la constitution de 1946 : concentration économique, administrative et financière au niveau de la fédération de l'A.E.F. et décentralisation politique au niveau des quatre territoires : Congo, Gabon, Oubangui-Chari et Tchad. Dès lors l'existence de la fédération apparaissait comme liée à la présence du colonisateur. Dans la deuxième partie sont envisagés le problème du regroupement au moment où la constitution de 1946 est adoptée, l'échec du projet d'Etat

unitaire Centrafricain défendu par Barthélemy Boganda, la liquidation de l'A.E.F., le maintien ou la création d'institutions communes (en particulier l'Union Douanière Equatoriale). Enfin, dans la troisième partie, sont exposées la tentative d'Union des Républiques d'Afrique Centrale (U.R.A.C.), ainsi que l'évolution des institutions communes, avec leur élargissement, qui se traduit par la participation du Cameroun, notamment dans l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C.).

Le livre de M. de Dreux Brézé constitue une utile monographie, dont les traits caractéristiques sont à la fois le sérieux et la précision et dont la lecture est agréable. On relève au fil des pages des remarques judicieuses qui expliquent les difficultés du regroupement en Afrique Centrale : politique française d'unification économique et de décentralisation politique ; absence de renouvellement des assemblées territoriales en 1958, ce qui diminuait les chances d'un regroupement, étant donnée la composition de celles-ci ; existence de la Communauté, qui s'opposait à l'installation d'un super Etat remplaçant, sur le plan politique et non pas seulement sur le plan économique, l'ancienne A.E.F. et se superposant aux quatre territoires devenus des Etats de la Communauté, ce qui allait entraîner l'accession de chacun d'eux, séparément, à l'indépendance. On regrettera toutefois que l'auteur se contente bien souvent d'une simple description des phénomènes, des événements ou des institutions, et qui se borne à esquisser une explication, sans creuser l'idée qui est évoquée ou suggérée. D'une manière plus générale, l'auteur semble hésiter à s'engager trop loin dans certaines directions, ce qui désorientait le lecteur ou bien le laisse avec un sentiment d'insatisfaction.

Pourquoi, par exemple, nous parler longuement du projet d'ordonnance, qui organisait les modalités de l'option des territoires équatoriaux en 1958 et qui envisageait l'hypothèse d'un regroupement, pour glisser ensuite si rapidement sur l'ordonnance elle-même qui ne mentionne plus cette possibilité (p. 71 et 72) ? Il y avait là un fait intéressant, qu'il aurait fallu analyser et expliquer plus en détail.

On pourrait faire une remarque analogue en ce qui concerne le revirement du Congo, hésitant en 1960 entre l'Union proposée par la République Centrafricaine et l'accession à l'indépendance en dehors de tout regroupement (p. 116 et 117).

Par ailleurs, l'ouvrage de M. de Dreux - Brézé, qui se veut un ouvrage juridique, comme le souligne M. Yvon BOURGES dans sa préface, s'élève rarement au plan des principes ou de la théorie juridique. On ne peut guère citer, à cet égard, que la discussion portant sur la nature juridique de l'U.R.A.C. Toutefois, la thèse de l'auteur, selon laquelle il s'agirait d'une confédération d'Etats et non d'un Etat Fédéral, n'emporte pas totalement l'adhésion. Elle repose, en effet, sur l'argument de la reconnaissance du droit de sécession au profit des Etats membres : n'en est-il pas de même dans plusieurs Etats fédéraux, et notamment en U.R.S.S. ? En revanche, des questions importantes sont passées sous silence ou traitées très superficiellement. Il en est ainsi

de la nature et du régime juridique des organes inter-Etats, en matière de transports et de P.T.T. en particulier, dans le cadre de la Communauté puis au moment de l'Indépendance.

L'auteur les qualifie d'établissements publics inter-Etats : cette notion méritait de plus amples développements. Sommes-nous en présence d'un service public international ? Les fonctionnaires de ces établissements ont-ils le statut de fonctionnaires internationaux ? D'autre part, il aurait été intéressant d'analyser les sources du droit commun aux Etats Equatoriaux, et on aurait constaté leur grande variété depuis l'époque coloniale jusqu'à l'indépendance.

Quelle est, par exemple, la nature juridique des « actes » de la conférence des chefs d'Etats ? La question est importante, puisque de tels « actes » ont modifié plusieurs conventions en vigueur entre les Etats considérés. Il s'agit, semble-t-il, d'accords en forme simplifiée, mais nulle part le problème n'est discuté dans le livre de M. de Dreux-Brézé.

D'un point de vue formel, on peut relever que les notes en bas de page sont très peu nombreuses et que, par la-même, les références aux documents dont s'est servi l'auteur sont pratiquement inexistantes, ce qui nuit à la qualité scientifique de l'ouvrage. La bibliographie est relativement peu fournie. Il n'y a pas d'annexes, alors que certains textes, tel le projet d'U.R.A.C. qui est longuement analysé, auraient utilement trouvé ici leur place, de même qu'une carte montrant la situation géographique des pays d'Afrique Equatoriale.

En dépit de ces imperfections, le livre de M. de Dreux-Brézé sera apprécié de tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de la décolonisation en général et aux questions touchant au regroupement des Etats, regroupement destiné à éviter la balkanisation du Tiers-Monde, en Afrique en particulier, et plus précisément en Afrique Equatoriale. Il aidera à comprendre certaines difficultés qui sont apparues récemment dans cette partie du monde avec la création de l'Union des Etats d'Afrique Centrale (U.E.A.C.), regroupant la République Centrafricaine le Congo Kinshasa et le Tchad, puis l'éclatement de celle-ci lors du retour de la République Centrafricaine au sein de l'U.D.E.A.C.

Paul TAVERNIER

**Samir AMIN. — Le développement du Capitalisme en Côte d'Ivoire.**

Les éditions de Minuit, 1967, p. 330.

De 1950 à 1965, le produit intérieur brut ivoirien a approximativement triplé en valeur réelle, le taux moyen d'accroissement annuel du produit étant évalué aux environs de 8 à 9 %. Pendant la même période, la valeur de la production primaire, estimée en francs-C.F.A.